

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale présente les résultats de son premier baromètre exclusif sur les salariés-aidants

En juin dernier, La Mutuelle Générale lançait un Observatoire solidaire pour prendre part au débat public sur un enjeu de société grandissant : les salariés-aidants, ces salariés qui doivent concilier vie professionnelle et aide d'un proche et dont le nombre devrait atteindre un quart de la population active française d'ici 2030*. Depuis, L'Observatoire solidaire a mené son premier baromètre dont il a livré ce matin les résultats à l'occasion d'un colloque organisé en partenariat avec le groupe Les Echos.

Le colloque du 29 septembre

L'Observatoire solidaire de La Mutuelle Générale a dévoilé ce matin les résultats de son premier baromètre exclusif mené par le cabinet d'études et de conseil Occurrence, lors d'un colloque animé par Jean-Marc Vittori, éditorialiste aux Echos, en présence de Christophe Harrigan, Directeur général de La Mutuelle Générale, Brigitte Bourguignon, Ministre déléguée auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie (allocution d'ouverture), Marie-Anne Montchamp, Présidente de la CNSA et Paul Christophe, Député du Nord (allocution de clôture). Deux tables rondes composées d'experts ont complété cette présentation retransmise en direct, et ont permis de débattre sur les thèmes suivants :

- *Les salariés-aidants, un enjeu sociétal et économique*, avec Céline Martinez, Psychologue à la Compagnie des Aidants, Benoit Durand, Directeur délégué de France Alzheimer et le Docteur Alain Tolédano, Président de l'Institut Rafaël ;
- *Salariés-aidants, le chemin de la solidarité*, avec Laurence Hulin, Directrice diversité & égalité des chances du Groupe La Poste, Jean-Claude Mailly, Ancien Secrétaire général de Force Ouvrière et Maître Franck Wismer, Avocat associé chez Avanty Avocats.

Les principaux enseignements du baromètre 2020

Le baromètre de l'Observatoire solidaire vise à mesurer l'exposition des actifs au sujet des aidants, leur envie de solidarité ou les modalités de leur engagement réel. Annuel, il sera administré chaque année auprès de 2 500 salariés représentatifs des secteurs privés et publics. Cette année, le questionnaire a également été soumis aux 1 900 salariés de La Mutuelle Générale.

Le sujet des salariés-aidants est d'ores et déjà une réalité pour chaque entreprise (1 salarié sur 4 est ou a été salarié-aidant en France). L'étude révèle, en revanche, que 7 salariés en situation d'aidant familial sur 10 ne l'ont pas déclaré à leur employeur et ont préféré gérer seul cette difficulté dans leur contexte professionnel.

Un fait sociétal assez connu, qui bénéficie d'une empathie, mais une réalité professionnelle moins partagée. Si les salariés sont 89 % à avoir au moins entendu parler des aidants familiaux, ils ne sont que 19 % à connaître un cas dans leur milieu professionnel (quand ils sont 38 % à en connaître un dans leur vie personnelle).

Des entreprises qui peuvent compter sur des relais internes pour avancer. Les encadrants apparaissent spontanément comme plus promoteurs du sujet, tout comme les femmes et les plus de 55 ans, plus sensibilisés et/ou eux-mêmes exposés au sujet. Les salariés se montrent par ailleurs assez volontaires (89 %) pour participer à une formation de sensibilisation sur la thématique des salariés-aidants.

Une solidarité entre salariés qui ne va pas de soi mais qui reste possible. De prime abord, seuls 30 % des salariés pensent qu'il est dans leur rôle de s'engager pour améliorer la situation des aidants familiaux qui exercent une activité professionnelle. Ils sont pourtant 65 % à envisager de pouvoir faire un don de RTT au profit de collègues salariés-aidants. Ce hiatus exprime bien le travail de sensibilisation et de pédagogie qui reste à parcourir pour les entreprises. A cet égard, on peut noter que les salariés ont bien conscience que la taille de leur entreprise compte pour appréhender cette problématique.

L'indice de solidarité, synthèse des indicateurs

Afin de mesurer l'inclination des salariés à se montrer solidaire envers les salariés-aidants, dans la compréhension de leur situation en tant qu'aidant familial autant que dans leur volonté d'agir concrètement pour les aider, un indice a été calculé à partir de 16 indicateurs (pour certains surpondérés) issus du baromètre.

L'indice de solidarité de ce premier baromètre s'établit à 40/100.

Son évolution permettra d'apprécier l'atteinte de l'objectif de l'Observatoire solidaire : « faire grandir la cause des salariés-aidants » dans les entreprises et le monde du travail.

Les orientations et premières préconisations de l'Observatoire solidaire

L'objectif de l'Observatoire solidaire consiste, concrètement, à faire « grandir la cause des salariés-aidants ». L'enjeu de cette année de lancement est d'amener des entreprises qui adressent peu ou pas le sujet à s'en saisir.

S'appuyant sur les résultats de son premier baromètre, le Conseil d'orientation** a défini trois champs d'intervention complémentaires, déclinés en **12 préconisations pour favoriser l'engagement des entreprises en faveur des salariés-aidants** :

Installer la problématique des salariés-aidants au cœur de l'entreprise

1. Formaliser un **engagement** au niveau des instances dirigeantes et le faire connaître, notamment auprès de la ligne managériale
2. Signer un accord en faveur des salariés-aidants avec les **partenaires sociaux**
3. Soutenir des **initiatives** et/ou des **associations** qui œuvrent à améliorer la situation des aidants en entreprise

Sensibiliser le corps social et outiller les relais

4. Proposer une **formation de sensibilisation** aux directeurs et managers de proximité
5. Définir des process et **modalités de prise en compte** des cas individuels confrontés à la situation
6. Identifier et animer un réseau de **relais internes / référents** au service des salariés-aidants
7. Encourager le **mécénat de compétences** au profit des associations qui aident les aidants

Informar sur les droits existants et ouvrir des droits spécifiques à l'entreprise

8. Créer un **certificat de salarié-aidant** qui constitue une reconnaissance formelle de la situation particulière des salariés concernés
9. Editer un **guide du salarié-aidant** intégrant les droits existants et l'information connexe
10. Donner accès à une formation aux **gestes de premiers secours** et médicaux pour les salariés-aidants
11. Mettre en place des dispositifs d'**aménagement du temps de travail**, sous différentes formes (jours de répit, dons de RTT, aménagements d'horaires...)
12. Souscrire à un dispositif de **soutien extérieur** (ligne d'appel, aide à domicile, plateforme de services...) pour ses salariés-aidants.

*Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées

**Composition du Conseil d'orientation disponible sur le site de l'Observatoire solidaire :
<https://observatoire-solidaire.lamutuellegenerale.fr/le-conseil-orientation/>

Retrouvez l'intégralité des résultats détaillés en annexe ainsi que sur le site de l'Observatoire : <https://observatoire-solidaire.lamutuellegenerale.fr/>

Méthodologie du baromètre

Un questionnaire de 29 questions a été administré en juin et juillet dernier auprès de 2 500 actifs français des entreprises des secteurs privé et public de toutes tailles ainsi qu'auprès des 1 900 collaborateurs de La Mutuelle Générale. Il a été complété par 10 entretiens individuels RH et 1 focus group salariés-aidants associé à quelques entretiens.

Annexe : Baromètre d'opinion des Français actifs sur les aidants familiaux exerçant une activité professionnelle (Occurrence pour La Mutuelle Générale - Juillet 2020) –
Intégralité des résultats

À propos de La Mutuelle Générale

Troisième mutuelle de France et experte des métiers de l'assurance santé et de la prévoyance depuis 75 ans, La Mutuelle Générale assure 1,5 million de personnes et réalise un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros. Ses offres s'adressent aux entreprises de toutes tailles comme aux particuliers. En 2020, La Mutuelle Générale diversifie ses activités en lançant une nouvelle offre de services destinés à faciliter le quotidien de ses clients tout en contribuant à leur mieux-être. Acteur de l'économie sociale et solidaire, La Mutuelle Générale mène toutes ses actions au bénéfice de ses adhérents, en mobilisant ses 1 915 collaborateurs et ses 1 500 élus bénévoles.

www.lamutuellegenerale.fr - Suivez-nous sur  

CONTACT PRESSE

Justine Joly
06 83 84 62 73
jjoly@lamutuellegenerale.fr